

## PROGRAMME

### Séminaire « Politiques de l'emploi – Interactions de l'économique et du juridique » « *Quelle articulation des normes en droit du travail pour une plus grande efficacité économique ?* »

**Vendredi 20 novembre 2015 de 9h45 à 12h45**

*L'articulation des normes en droit du travail français repose sur deux grands principes :*

*- La hiérarchie « classique » des normes en droit du travail : supériorité des normes légales et réglementaires sur les accords négociés par les partenaires sociaux et, entre accords négociés, des conventions de branche sur les accords d'entreprise ;*

*- Le principe de faveur : une norme de rang inférieur ne peut déroger à une norme de rang supérieur que si elle est plus favorable aux salariés.*

*Les exceptions à ces deux grands principes se sont néanmoins progressivement multipliées. Elles permettent aux accords négociés de déroger à la loi et au règlement, puis à l'accord d'entreprise de déroger à l'accord de branche, y compris, dans certains cas, in pejus (i.e. dans un sens défavorable aux salariés), sauf exceptions (salaires minima).*

*L'articulation des normes en droit du travail est ainsi devenue particulièrement complexe : les partenaires sociaux ont des difficultés à appréhender les domaines dans lesquels il est possible de déroger, la notion même de dérogation sur certaines matières, la norme qui prime selon les domaines du droit du travail... Aussi, les employeurs recourent peu aux actuelles possibilités de dérogation : le bilan de la loi du 4 mai 2004 montre que la multiplication et la complexité des normes en droit du travail ne permettent pas aux entreprises d'appréhender en toute sécurité juridique les marges de dérogation dont elles disposent.*

*Plusieurs rapports récents proposent des pistes pour donner plus de place à la négociation collective et analysent les effets à en attendre en termes de simplification du droit du travail, de protection des salariés, de flexibilité. A la lumière de ces travaux, ce séminaire pourrait être l'occasion d'analyser, tant du point de vue juridique qu'économique, ce que pourrait apporter une articulation plus optimale des normes en droit du travail en termes de performances économiques, pour les entreprises et les salariés. En pratique, les acteurs du dialogue social sont-ils prêts à se saisir d'une telle réforme ?*

9h30	Accueil-café des participants
9h45	<b>Introduction</b> Jean-Emmanuel Ray, Co-président du séminaire, Professeur à l'École de Droit de Paris 1 Sorbonne et à Sciences Po Paris
9h55	<b>« Quelle articulation des normes en droit du travail pour une plus grande efficacité économique ? »</b> Jean-Denis Combrexelle, Président de la section sociale du Conseil d'État
10h25	<b>« Performances économiques et négociation collective »</b> Pierre Cahuc, Professeur d'économie à l'école Polytechnique, Directeur du laboratoire de macroéconomie du Crest
10h55	<b>« Les acteurs sont-ils prêts à faire évoluer le modèle de dialogue social en France ? »</b> Raymond Soubie, Président des sociétés de conseil Alixio et Taddeo et du groupe de presse professionnelle AEF
11h25	Échanges avec la salle
12h35	<b>Clôture des débats</b> Gilbert Cette, Co-président du séminaire, Professeur d'économie associé à la Faculté de Sciences économiques de l'Université d'Aix-Marseille, Adjoint au Directeur général des études et des relations internationales de la Banque de France

Le séminaire se déroule selon la règle de Chatham House, selon laquelle « les participants peuvent librement utiliser les informations reçues, mais ni l'identité ni l'appartenance du ou des intervenants, ni de tout autre participant, ne peuvent être révélées ».

